

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-03 B – URBANISME
Approbation d'une intégration au domaine public de la Commune

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle qu'il existe un chemin reliant la rue de la Grenouille et la rue de la Luzège qui longe les parcelles récemment acquises (AD 344, AD 465) par la Commune dans le cadre du projet de construction d'une Maison des Séniors.

Actuellement, ce chemin est classé dans le domaine privé de la Commune et cadastré AD numéro 379.

Dans un souci d'accessibilité à cet ensemble immobilier en projet et d'ouverture de cette voie à la circulation, il est proposé d'intégrer la parcelle n° 379 section AD d'une surface de 723 m² dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le transfert du domaine privé au domaine public communal de la parcelle AD numéro 379
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE